

ciers et sans qu'aucune des formalités de la loi ait été observée ; et pourquoi ils demandent un bref d'injonction enjoignant aux Intimés de fermer le susdit nouveau cimetière et de n'y pas enterrer les corps des défunts de la dite paroisse et aussi, de ne plus exhumer de l'ancien cimetière les corps des défunts y enterrés ;

« Considérant qu'il appert que les intéressés ne sont qu'à exécuter les ordres et décrets de l'autorité religieuse compétente, et quant à l'exhumation, confirmée par l'autorité civile ; et que les requérants ne font voir aucun droit apparent à ce qu'il soit fait défense aux Intimés d'obéir aux ordres et injonctions de l'autorité religieuse compétente ; et vu que le nouveau cimetière est ouvert et construit et que les requérants allèguent eux-mêmes qu'il y a déjà eu l'inhumation de plusieurs corps ;

Mais vu la résolution des paroissiens produite par M^{re} I. N. Belleau,

Nous ordonnons que les Intimés paient les frais de la dite requête demandant l'émanation du bref d'injonction ; et nous refusons l'émanation du dit bref jusqu'à ce qu'il nous apparaisse que l'autorité ecclésiastique compétente a retiré ses décrets ou jusqu'à ce qu'il nous apparaisse que les Intimés agissent contrairement à ces décrets ou en leur absence.

6 novembre 1894. (Signé) ERNEST CIMON, J. C. S.

La cause est inscrite en appel. Depuis, celui qui a vendu le terrain du nouveau cimetière et obtenu, comme partie du prix de vente, la concession d'un lot de famille, vient d'intervenir pour soutenir le jugement rendu en première instance. Sa demande d'intervention est basée sur l'intérêt qu'il a, comme franc-tenancier, au maintien du nouveau cimetière, et sur son droit au lot de famille qui lui a été concédé. Cette intervention nous semble être un atout important dans le jeu de la Fabrique.

D. G.

BIBLIOGRAPHIE

Le PAPE LÉON XIII : sa vie, son action religieuse, politique et sociale.—par M^{gr} DE T'SERCLAES, Prélat de la maison de Sa Sainteté, Président du Collège ecclésiastique belge à Rome. 2 vols. gr. in.81, richement illustrés, de 600 pages.—Edition de luxe, prix : fr. 20,00.—Edition ordinaire, prix : 15,00. (1)

Cet ouvrage, le plus complet, qui ait été consacré à Léon XIII, est écrit d'après des documents authentiques dont beaucoup étaient inédits ; il met en pleine lumière l'admirable unité de cette existence merveilleuse où s'affirment si visiblement les desseins de Dieu.

Les archives des Pecci à Carpineto, mises à la disposition de l'auteur, lui ont permis de pénétrer dans l'intimité de cette famille vraiment patriarcale et d'y introduire ses lecteurs. Pour eux comme pour lui, il y a un charme infini à étudier dans l'adolescent celui qui sera plus tard Léon XIII, à pressentir dès son enfance ses hautes destinées, à assister en quelque sorte à la formation d'un grand Pape.

Du même fonds, inexploré jusqu'ici, M^{gr} de T'Serclaes a retiré et mis au jour d'intéressants papiers relatifs au passage de Joachim Pecci par la délégation de Bénévent et la nomenclature de Bruxelles. Sur son rôle en Belgique et ses débuts dans la diplomatie, il y a là des choses absolument nouvelles, qui éclaircissent plus d'un point d'histoire mal connu.

Trente-deux ans d'épiscopat dans une ville reculée de l'Ombrie semblent éloi-